



Accorder un droit de passage

Par **Michel85**, le **05/11/2014 à 21:55**

Bonjour
Nous sommes 4 propriétaires d'un chemin privé. 3 des propriétaires veulent accorder un droit de passage à un terrain attenant. 1 des propriétaires ne souhaite pas accorder ce droit de passage. Que prévoit la loi ? Faut-il l'accord des 4 propriétaires ou les 3/4 suffisent ?
Merci de vos réponses
Cordialement

Par **alterego**, le **06/11/2014 à 09:07**

Bonjour,
Le dit terrain attenant a-t-il un accès à la voie publique autre que ce chemin privé ?
Cordialement

Par **moisse**, le **06/11/2014 à 12:01**

Bonsoir,
Je ne pense pas me tromper en indiquant qu'il faut une majorité des 2/3 pour entériner un acte de disposition sur une partie commune. Or 3/4 est supérieur aux 2/3.

Par **alterego**, le **06/11/2014 à 12:50**

Si le terrain attenant est enclavé, son propriétaire pourrait, par voie judiciaire, obtenir un droit de passage (création d'une servitude).
Cordialement